GARANTIE LIMITÉE

***pour** les systèmes mini-split MRCOOL 5e génération DIY Series (zone unique et multizone)*

Modèles: Unités de traitement d'air avec conduit: DIY-09-HP-WMAH-115D25-O, DIY-12-HP-WMAH-115D25-O, DIY-06-HP-WMAH-230D25-O, DIY-09-HP-WMAH-230D25-O, DIY-12-HP-WMAH-230D25-O, DIY-18-HP-WMAH-230D25-O, DIY-24-HP-WMAH-230D25-O, DIY-36-HP-WMAH-230D25-O, DIYCASSETTE06HP-230D25-O, DIYCASSETTE09HP-230D25-O, DIYCASSETTE12HP-230D25-O, DIYCASSETTE18HP-230D25-O
appareils de traitement de l'air canalisés: DIY-24-HP-MUAH-230D25-O [DIY-24-HP-MUAH-230D00-O], DIY-36-HP-MUAH-230D25-O [DIY-36-HP-MUAH-230D00-O]
Condenseurs: DIY-09-HP-C-115D25-O, DIY-12-HP-C-115D25-O, DIY-18-HP-C-230D25-O, DIY-24-HP-C-230D25-O, DIY-36-HP-C-230D25-O, DIYHH-12-HP-C-230D25-O, DIYHH-18-HP-C-230D25-O, DIY-MULTI3-18HP230D-O, DIY-MULTI4-27HP230D-O, DIY-MULTI5-36HP230D-O, DIY-MULTI6-48HP230D-O, DIY-MULTI6-55HP230D-O

Sauf disposition contraire requise ou interdite par la loi applicable de l'État ou de la province,MRCOOL, LLC (ci-après « MRCOOL » ou « Société ») garantit ce produit contre toute défaillance due à un défaut de matériaux ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien comme suit. La période de garantie commence à compter de la date de la preuve d'achat. L'appareil est livré en standard avec une garantie de 5 ans sur les pièces et de 7 ans sur le compresseur.

COUVERTURE DE GARANTIE LIMITÉE STANDARD

Sans qu'aucune inscription ne soit requise, MRCOOL garantit pendant les périodes indiquées ci-dessous que le système sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Tout composant réparé ou remplacé (intérieur ou extérieur) ou toute partie du système sera garanti pour le reste de la période de garantie limitée d'origine ou trente (30) jours après le remplacement de la pièce, selon la période la plus longue. Cette garantie s'applique uniquement aux Les systèmes de chauffage et de climatisation installés conformément aux instructions d'installation et à toutes les lois et réglementations locales, provinciales ou étatiques et fédérales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les codes et permis électriques. **Lorsque la loi l'exige ou lorsque cela est nécessaire pour des tests de diagnostic conformément aux directives de MRCOOL, un entrepreneur en CVC certifié ou agréé par l'État ou la province peut être nécessaire. Vérifiez toujours vos lois locales.**MRCOOL fournira les avantages suivants, sous réserve des conditions énoncées ci-dessous :

PIÈCES – Pendant une période de cinq (5) ans à compter du début de la période de garantie, MRCOOL fournira, à sa discrétion, des pièces de rechange neuves ou similaires. Les « pièces » sont définies comme toute pièce du système à l'exception du compresseur. Les pièces sont définies comme, sans s'y limiter : la télécommande portative, la clé Wi-Fi, les ensembles de conduites préchargées, tous les composants individuels logés dans le système de traitement d'air et tous les composants individuels logés dans le condenseur à l'exclusion du compresseur.

COMPRESSEUR – Pendant une période de sept (7) ans à compter du début de la période de garantie, MRCOOL fournira, à son choix, un ou plusieurs compresseurs de remplacement neufs ou similaires.

LIMITATIONS DE GARANTIES :LES GARANTIES ÉNONCÉES CI-DESSUS SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. MRCOOL NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, PUNITIF OU CONSÉCUTIF OU DE TOUTE AUTRE PERTE ÉCONOMIQUE, QU'ELLE SOIT BASÉE SUR UNE VIOLATION DE GARANTIE, UNE RUPTURE DE CONTRAT, UN DÉLIT OU AUTRE, MÊME SI MRCOOL A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE MRCOOL NE POURRA DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DU SYSTÈME.

CETTE GARANTIE NE COUVRE AUCUN DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1. Les frais de main-d'œuvre ou autres frais engagés pour le diagnostic, la réparation, le retrait, l'installation, l'expédition, l'entretien ou la manutention de pièces défectueuses, de pièces de rechange ou de nouvelles unités.
2. Entretien normal tel que décrit dans les manuels d'installation et/ou d'utilisation, y compris, mais sans s'y limiter, le nettoyage et/ou le remplacement du filtre et la lubrification.
3. Défaillance, dommage ou réparation dus à une installation défectueuse, une mauvaise application, un abus, un entretien inapproprié, une modification non autorisée ou une utilisation incorrecte.
4. Défaut de démarrage dû aux conditions de tension, fusibles grillés, disjoncteurs ouverts ou dommages dus à l'insuffisance ou à l'interruption du service électrique.
5. Défaillance ou dommages dus aux animaux ou autres organismes, à l'eau, aux inondations, aux vents, aux incendies, à la foudre, aux accidents, aux dommages causés par des projectiles, aux tremblements de terre, aux vols ou aux pertes, aux émeutes, au vandalisme, aux actes de guerre, à la force majeure, aux environnements corrosifs ou à d'autres conditions indépendantes de la volonté de la Société.
6. Pièces ou produits non fournis ou désignés par la Société, ou dommages résultant de leur utilisation.
7. Produits installés en dehors des États-Unis et du Canada.
8. Les coûts d'électricité ou de carburant, ou les augmentations des coûts d'électricité ou de carburant pour quelque raison que ce soit, y compris l'utilisation supplémentaire ou inhabituelle de chauffage électrique d'appoint.
9. Tout coût de remplacement, de remplissage ou d'élimination du réfrigérant, y compris le coût du réfrigérant.
10. Tous les frais d'expédition ou de transport ou dommages découlant du transport du produit ou des pièces couvertes par la garantie limitée.
11. Un produit dont le numéro de série ou une partie de celui-ci a été modifié, dégradé ou retiré de quelque façon que ce soit.
12. Produits déplacés de leur adresse d'installation d'origine.
13. Tout dommage causé par des conduites d'eau gelées ou brisées en cas de défaillance de l'équipement.
14. Modifications de l'apparence de l'appareil qui n'affectent pas ses performances.
15. Remplacement des fusibles et remplacement ou réarmement des disjoncteurs.
16. Unités exploitées dans des structures incomplètes.
17. Dommages ou réparations nécessaires suite à l'utilisation de réfrigérant usagé ou recyclé.
18. Tout dommage spécial, indirect ou consécutif, de quelque nature que ce soit, à la propriété ou au commerce. Certains États ou provinces n'autorisent pas l'exclusion des dommages accessoires ou consécutifs, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

GARANTIE LIMITÉE

***pour** les systèmes mini-split MRCOOL 5e génération DIY Series (zone unique et multizone)*

Modèles: Unités de traitement d'air avec conduit: DIY-09-HP-WMAH-115D25-O, DIY-12-HP-WMAH-115D25-O, DIY-06-HP-WMAH-230D25-O, DIY-09-HP-WMAH-230D25-O, DIY-12-HP-WMAH-230D25-O, DIY-18-HP-WMAH-230D25-O, DIY-24-HP-WMAH-230D25-O, DIY-36-HP-WMAH-230D25-O, DIYCASSETTE06HP-230D25-O, DIYCASSETTE09HP-230D25-O, DIYCASSETTE12HP-230D25-O, DIYCASSETTE18HP-230D25-O
appareils de traitement de l'air canalisés: DIY-24-HP-MUAH-230D25-O [DIY-24-HP-MUAH-230D00-O], DIY-36-HP-MUAH-230D25-O [DIY-36-HP-MUAH-230D00-O]
Condenseurs: DIY-09-HP-C-115D25-O, DIY-12-HP-C-115D25-O, DIY-18-HP-C-230D25-O, DIY-24-HP-C-230D25-O, DIY-36-HP-C-230D25-O, DIYHH-12-HP-C-230D25-O, DIYHH-18-HP-C-230D25-O, DIY-MULTI3-18HP230D-O, DIY-MULTI4-27HP230D-O, DIY-MULTI5-36HP230D-O, DIY-MULTI6-48HP230D-O, DIY-MULTI6-55HP230D-O

SOUMISSION DE RÉCLAMATION

Pour soumettre des réclamations au titre de la garantie, le client doit appeler le (270) 366-0457, envoyer un e-mailsupport@mrcool.com, créez un ticket via mrcool.com ou suivez les autres instructions fournies sur mrcool.com. Le client ou le technicien CVC doit effectuer tous les diagnostics selon les instructions de MRCOOL et fournir les preuves requises par MRCOOL. Il peut être nécessaire qu'un technicien CVC agréé ou certifié par l'État ou la province envoie une preuve écrite des tests de diagnostic effectués et des pannes de pièces ou de compresseurs, à la discrétion de MRCOOL. À la demande de MRCOOL, les pièces et les compresseurs doivent être retournés à MRCOOL et devenir la propriété de MRCOOL.

RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige avec MRCOOL, l'Acheteur s'engage à contacter MRCOOL en premier lieu par téléphone au (270) 366-0457, par e-mail à legal@mrcool.com ou par courrier postal à MRCOOL, LLC, Attn: Customer Service, 48 Remington Way, Hickory, KY 42051, et à tenter de résoudre le litige de manière informelle en fournissant les informations suivantes : nom, adresse, coordonnées et nature du litige. Dans le cas où MRCOOL ne serait pas en mesure de résoudre un litige dans les 90 jours suivant la prise de contact de l'Acheteur avec MRCOOL, les parties conviennent de résoudre toute réclamation, tout litige ou toute controverse découlant de ou en rapport avec la présente Garantie limitée (les « Réclamations ») par arbitrage exécutoire.

ARBITRAGE

Les lois de l'État du Kentucky régissent la présente Garantie limitée et toutes ses modalités et conditions, sans donner effet à aucun principe de conflit de lois. Toutes les actions en justice ou en équité découlant de ou liées à la présente Garantie limitée seront soumises à un arbitrage confidentiel à Paducah, Kentucky, conformément aux règles alors en vigueur de l'American Arbitration Association. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, aucun arbitrage de ce type ne sera joint à un arbitrage impliquant une autre personne ou entité soumise à la présente Garantie limitée, que ce soit par le biais d'une procédure d'arbitrage collectif ou autrement. Sauf dans la mesure interdite par la loi applicable, l'Acheteur s'engage à ne pas déposer de réclamation plus d'un (1) an après la naissance de la cause d'action. Si l'arbitre décide en faveur de l'Acheteur, la sentence peut inclure les frais d'arbitrage de l'Acheteur, y compris les honoraires raisonnables d'avocat et les honoraires raisonnables de tout expert et autre témoin. Toute sentence rendue par l'arbitre peut être portée devant tout tribunal compétent. Vous avez le droit de vous retirer de cette disposition d'arbitrage en nous contactant à optout@mrcool.com dans les trente (30) jours suivant votre achat du produit. Si plus de trente (30) jours se sont écoulés, vous ne pouvez pas vous retirer de cette exigence d'arbitrage et devez poursuivre toute réclamation par le biais d'un arbitrage exécutoire.